



PIECE 03 : SYNTHESE DES MESURES



Exploitant : INTERVET PRODUCTIONS SA

Criquebeuf-sur-Seine (27)

Affaire 24-012 V2/AG/2603

Tableau des visas

Document réalisé par :	Date :	Version – Indice :	Modifications
Alexandre Godignon	26/01/26	1	Version initiale
Alexandre Godignon	17/03/26	2	Version consolidée



SOMMAIRE

I.	MESURES PREVUES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT	5
II.	MESURES PREVUES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE DANGERS	15
II.1.	DEFENSE INCENDIE.....	15
II.2.	RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION INCENDIE.....	16
II.3.	MOYENS DE SECOURS INTERNE	17
II.4.	MOYENS DE SECOURS EXTERNES	18



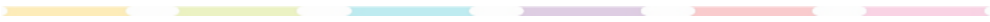


Table des figures

Figure 1 : Implantation des poteaux incendie..... 16

Table des tableaux

Tableau 1 : Mesures prévues dans le cadre de l'étude d'impact..... 14



I. Mesures prévues dans le cadre de l'étude d'impact

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
MILIEU HUMAIN			
Impacts sur les voies de communication	Faible	<p>D'après les données du projet et les comptages routiers et autoroutiers réalisés, il n'est attendu aucun impact notable sur le trafic routier du secteur. Aucun impact sur le réseau ferré ou aérien.</p> <p><u>Mesures de réduction :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les distances parcourues par le PL sont réduites pour une partie du trafic grâce à la proximité de l'usine de production, - Optimisation du chargement des PL, - Développement du covoiturage, - Développement des moyens de déplacement doux, notamment vélo, - Télétravail si possible pour les postes administratifs. 	Faible
Impact sur l'occupation du sol	Faible	<p>Le terrain du projet est actuellement en friche au sein de l'emprise du Parc d'Activités du Bosc Hétreil prévu pour le développement d'activités économiques et industrielles.</p> <p>Le projet sera en tout point compatible avec le règlement du PLUi applicable à la zone Uz (zones urbaines à vocation d'activité industrielle).</p>	Faible
Impact sur la gestion des eaux usées	Faible	<p>Seules des eaux usées domestiques seront générées par l'installation (30 employés) et orientées vers la station d'épuration de Léry qui dispose d'une marge de traitement très importante.</p>	Faible

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
Impacts sur la gestion des eaux pluviales	Fort	<p>La surface du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet correspondra à la zone projet, soit 3,1 ha. Le site sera soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 (loi sur l'eau ou IOTA).</p> <p><u>Mesures d'évitement</u> L'intégralité des eaux pluviales générées par une pluie de retour centennal sera collectée et infiltrée sur site. Un traitement des eaux pluviales de voirie aura lieu en amont du rejet.</p> <p>En cas d'incendie, les eaux polluées, dont les eaux pluviales ruisselant au sol, seront retenues dans un bassin étanche.</p>	Faible
Impacts sur la consommation d'eau potable	Faible	<p>Le site sera raccordé au réseau d'alimentation du parc d'activités du Bosc Hêtrél. La consommation d'eau potable pour les besoins domestiques et le nettoyage des installations est estimée à 442 m³ par an sur une base majorante. A cela s'ajoutera ponctuellement un lavage de l'installation, un arrosage des espaces verts et les essais RIA (quelques m³/an).</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disconnecteur et compteur sur le réseau avec une maintenance préventive, - Contrôle des équipements et consommations, - Des limiteurs de débits pourront être installés, - Une politique d'économie d'eau pourra être mise en place. 	Faible
Impacts sur la consommation d'énergie	Faible	Le réseau existant est suffisamment dimensionné pour le projet et ce dernier ne nuira pas à son fonctionnement.	Faible
Impacts sur les réseaux de télécommunication	Faible	Le réseau existant est suffisamment dimensionné pour le projet et ce dernier ne nuira pas à son fonctionnement.	Faible
Impacts concernant les risques technologiques	Faible	En l'absence de risques technologiques alentours, aucun impact n'est recensé.	Faible

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
Impacts sur les déchets	Moyen	<p>L'activité du site (logistique) produira essentiellement des déchets banals de type cartons, bois et plastique. Quelques déchets dangereux pourront être produits liés aux chariots élévateurs, à l'épuration des eaux pluviales ainsi qu'aux éventuelles fuites de produits. Les quantités produites seront limitées.</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Une bonne gestion des déchets sera mise en place avec un tri, un stockage bien organisé et un suivi. Des compacteurs pourront être présents sur site afin de réduire au maximum le volume de déchets générés. L'évacuation se fera par des prestataires agréés avec les bordereaux adaptés.</p> <p>Pendant la phase chantier, afin de réduire les effets liés à la production de déchets, l'ensemble des matériaux issus du chantier sera trié et traité par des filières adaptées conformément à la réglementation. Des filières de traitement et de valorisation seront recherchées à l'échelle locale.</p> <p>Le projet sera certifié BREEAM au moins « Very good ». Ainsi, un suivi du chantier sera assuré, notamment sur la thématique de la gestion des déchets. Cette certification permettra un renforcement de l'ensemble des mesures visant à améliorer la gestion des déchets sur le chantier.</p>	Faible
MILIEU PHYSIQUE			
Impacts sur le climat	Faible	<p>Les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre générés par le projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les consommations énergétiques de l'entrepôt logistique et utilités, - Les consommations énergétiques des bureaux, locaux sociaux, éclairage des parkings, - Les déplacements domicile/travail du personnel venant travailler sur le site, - Le trafic des poids lourds au cœur de l'activité logistique (20 PL/j). <p>En lien avec le changement climatique, des actions sont prévues pour le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des équipements et éléments limitant les consommations seront en place sur le site, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Des éclairages 100 % LED, - Des éclairages à détection dans les cellules, - Des éclairages pour partie en détection dans les bureaux et locaux sociaux, - Au niveau de la luminosité au sein des bâtiments, l'éclairage naturel a été priorisé, - Pompe à chaleur pour le chauffage des locaux (entrepôt et locaux sociaux). 	Faible

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
		<ul style="list-style-type: none"> • Le projet inclut la prise en compte de la RE 2020 concernant les bureaux et locaux sociaux, garantissant une réduction des émissions de carbone liées à leur construction. • Le projet visant la certification BREEAM au moins niveau Very Good : <ul style="list-style-type: none"> - Les consommations énergétiques des bâtiments engendrées par la mise en œuvre des dispositions constructives relevant de cette certification seront fortement abaissées. Les blocs bureaux/locaux sociaux seront à énergie positive. - Construction des bâtiments réalisée par des entreprises assez proches localement, permettant de réduire les déplacements liés au chantier et une gestion plus simple et efficace des matériaux à évacuer sur site. • Les flux de poids lourds seront limités grâce à la proximité du site de production et par l'optimisation des trajets. • Concernant l'impact des véhicules supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Incitation à utiliser le covoiturage ; • Mise en place de bornes de recharges électriques permettant de brancher des véhicules électriques : 20 % des places de parking VL seront pré-équipées de bornes ; • Aménagement du site pour l'usage des modes de déplacements doux : mise en place d'abris vélo, douches, vestiaires et casiers, prévision en vue de l'installation de bornes de recharge pour les vélos, 2-roues électriques. <p>Le projet, par ses adaptations et sa situation, semble peu vulnérable au changement climatique.</p>	
Impacts sur l'effet d'îlot de chaleur urbain	Fort	<p>L'importance des surfaces construites comme celles des enrobés participent à l'augmentation de la température au sol et donc à l'effet d'îlot de chaleur sur la zone logistique. De plus, le projet s'implante sur une friche d'une superficie de 3 ha et vierge de toute construction.</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'une manière générale, le projet vise la certification BREEAM qui intègre plusieurs mesures spécifiques allant dans ce sens. • La mise en place de secteurs végétalisés à proximité des surfaces minéralisées, notamment du bassin d'infiltration et des espaces verts, permettra de diminuer localement l'effet de chaleur en été, notamment par la création de secteurs ombragés. 	Moyen

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
		<ul style="list-style-type: none"> Sur la partie parking VL, une des zones particulièrement sensibles aux ICU, des arbres à hautes tiges seront mis en place. Ils permettront, grâce à leur feuillage, de limiter grandement l'effet d'ICU. Les ouvrages d'infiltration des eaux pluviales du site seront des surfaces infiltrantes végétalisées. L'ensemble des espaces verts du projet possèdera une surface d'environ 7 316 m², soit un total de 24 % de l'emprise du projet. Cette surface ne prend pas en compte le bassin étanche. 	
Impacts sur l'utilisation rationnelle de l'énergie	Faible	<p>Pour parvenir à une maîtrise et une réduction des consommations, le site prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De réguler l'utilisation des équipements énergivores lorsqu'elle le peut (horloge, lumandar...), - De gérer au mieux les systèmes de ventilation des bâtiments, - De mettre en place des éclairages dont la consommation est corrélée au besoin de l'activité : intensité et nombre, - Utilisation de pompes à chaleur, un des moyens de chauffage/climatisation le plus efficace énergétiquement. 	Faible
Impacts sur le relief et la topographie	Faible	<p>La réalisation du projet aura pour conséquence l'aplanissement du terrain avec, notamment, l'arasement des merlons et le déplacement de terres.</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Dans le cadre des travaux de terrassement, les mesures suivantes seront mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation des volumes évacués aux seules terres impropres, - Maîtrise des stockages temporaires (zones identifiées, protection contre les envols de poussières et le ruissellement), - Prévention des pollutions accidentelles (gestion des hydrocarbures, entretien des engins), - Organisation des circulations de chantier afin de limiter les nuisances, <p>Les terres reconnues compatibles seront réutilisées sur site pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des remblais, - Le réglage des plateformes, 	Faible

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
		<ul style="list-style-type: none"> - Le modelé des talus et des aménagements extérieurs. <p>La terre végétale décapée sera stockée temporairement sur site dans des zones dédiées et réutilisée pour les aménagements paysagers en fin de chantier.</p> <p>Les terres reconnues impropres au réemploi, Seront séparées des terres réemployables et évacuées vers une filière agréée, conformément aux dispositions du Code de l'environnement.</p>	
Impact sur les eaux souterraines	Fort	<p>La consommation d'eau souterraine proviendra du forage permettant l'alimentation en eau potable de la commune. Cette consommation concernera uniquement les besoins domestiques et eaux de nettoyage avec une estimation majorante de 442 m³/an.</p> <p>L'impact principal serait une éventuelle infiltration de polluants dans les sols en lien avec le trafic des poids lourds ou les produits stockés sur le site.</p> <p><u>Mesures d'évitement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des disconnecteurs seront mis en place au niveau des alimentations en eau potable du bâtiment depuis le réseau public d'adduction afin d'éviter les retours dans les réseaux. • Toutes mesures seront prises pour éviter le risque de pollution des sols : <ul style="list-style-type: none"> - Etanchéité des surfaces pouvant accueillir des produits dangereux ; - Tous liquides (produits et eaux d'extinction) collectés au niveau des cellules de stockage ou des voieries seront collectés par les réseaux d'eaux pluviales et dirigés vers un bassin étanche qui sera fermé par une vanne de barrage ou une pompe de relevage ; - Hors incident ou accident, les eaux pluviales de voierie seront épurées par un séparateur d'hydrocarbures puis infiltrées sans risque dans les eaux souterraines via un bassin d'infiltration ; - Des mesures de qualité de rejet seront réalisées périodiquement en sortie de séparateur d'hydrocarbures. 	Faible
Impacts sur les eaux superficielles	Nul	L'impact sur les eaux superficielles sera nul en l'absence de cours d'eau à proximité. Aucun rejet accidentel n'est susceptible d'atteindre un cours d'eau.	Nul

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
Impacts sur les sols	Moyen	<p>L'impact principal serait une éventuelle infiltration de polluants dans les sols en lien avec le trafic des poids lourds, les produits stockés sur le site ou des eaux d'extinction.</p> <p><u>Mesures d'évitement</u> Toutes mesures seront prises pour éviter le risque de pollution des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etanchéité des surfaces pouvant accueillir des produits dangereux ; - Tous liquides (produits et eaux d'extinction) collectés au niveau des cellules de stockage ou des voiries seront collectés par les réseaux d'eaux pluviales et dirigés vers un bassin étanche qui sera fermé par une vanne de barrage ou une pompe de relevage ; - Hors incident ou accident, les eaux pluviales de voirie seront épurées par un séparateur d'hydrocarbures puis infiltrées sans risque via un bassin d'infiltration. 	Faible
Impacts sur l'air	Moyen	<p>Sur site, seuls les véhicules seront à l'origine de rejets atmosphériques : gaz de combustion (CO, SO₂, NO_x et poussières). Le projet va engendrer un flux de poids-lourds au maximum de 20/jour et d'environ 30 véhicules légers/jour.</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site du projet retenu notamment pour sa proximité avec le site de production ; - Les expéditions et réceptions seront optimisées au maximum en termes de provenance/destination (pour limiter les distances parcourues par les véhicules) et en termes de volume de marchandises stockées dans les véhicules (pour limiter le nombre de trajet) ; - Le covoiturage et les transports en commun seront favorisés autant que possible auprès des personnes ayant la possibilité d'y avoir recours sans contraintes particulières ; - Un plan de mobilité pourra être établi ; - La vitesse sera limitée sur site pour l'ensemble des véhicules ce qui réduira notamment les émissions de polluants par ces véhicules ; - Equipement de places de parking en bornes de chargement pour véhicules électriques ; - <p><u>Mesures de compensation</u> La plantation d'arbres et haies sur les espaces verts et parkings de véhicules légers permettront de compenser une petite partie des émissions de CO₂ du site.</p>	Faible

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
Impacts sur les vibrations	Nul	À ce jour, aucune source de vibration n'est présente sur la zone du projet. Aucune source de vibration particulière ne sera ajoutée.	Nul
Impacts sur le bruit	Moyen	<p>Le bruit généré ne proviendra que du trafic de véhicules. Aucune habitation n'est suffisamment proche du site et du Parc d'Activités pour être impactée par le bruit du trafic de véhicules. Les axes routiers empruntés ne traversent pas de zones d'habitations dans la zone d'étude et rejoignent rapidement l'A13.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Les niveaux de bruit en limites de site seront vérifiés après démarrage de l'activité. Des mesures correctives seront appliquées en cas de non-respect des niveaux réglementaires.</p>	Moyen
Impacts sur les sources lumineuses	Moyen	<p>L'établissement pourra être amené à être en activité du lundi au samedi, 52 semaines par an, de 5h50 à 22h. En phase exploitation les sources lumineuses proviendront de l'intérieur des bâtiments, de l'éclairage des voiries et parkings poids lourds et véhicules légers. Les bureaux et bâtiments non utilisés seront éteints la nuit. Il n'y aura pas d'éclairage de façade superflu.</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éclairage sera limité à la sécurité du site en période nocturne ; - La puissance de l'éclairage sera limitée aux strictes nécessités de la sécurité des espaces à éclairer et la hauteur des mâts sera adaptée avec une modulation possible en fonction des besoins ; - Les luminaires comporteront des systèmes optiques permettant de diriger le flux lumineux afin d'éviter les débordements de lumière inutiles (projections vers les façades des habitations, l'extérieur de la zone, les zones naturelles comme les bois et les espaces verts) et des dispositifs permettront de diriger la lumière vers le bas. 	Moyen
Impacts sur les émissions d'odeurs	Nul	Le projet n'induit aucune odeur.	Nul

Thématique	Impact brut	Mesures ERC			Impact résiduel
Impacts sur la consommation d'espaces	Fort	<p>Le projet s'implante sur des espaces de friches vierges de toute imperméabilisation.</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>Le projet s'implante au sein d'un Parc d'Activités autorisant ce type d'activités et prévu pour le développement d'activités économiques et industrielles. Cette implantation permet de ne pas impacter d'autres espaces vierges et non prévus pour ce type d'activités ou non cadrés par un zonage le permettant.</p>			Moyen
MILIEU NATUREL					
Impacts sur le milieu naturel	Faible à majeur	Mesures de réduction			Nul à fort
		Mise en place d'un Plan d'Action Environnemental (PAE)	MR 01	R2.1.t	
		Réalisation des travaux aux périodes favorables	MR 02	R3.1.a	
		Stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques invasives	MR 03	R2.1.f	
		Limiter la pollution lumineuse	MR 04	R2.1.j	
		Suppression des pièges pour la microfaune	MR 05	R2.1.i	
		Favoriser la perméabilité des clôtures	MR 06	R2.2.c	
		Mise en place d'un gîte à Hérisson	MR 07	A3.a	
		Déplacement de deux hibernaculums	MR 08	R2.2.l	
		Mise en place de clôture imperméable pour la faune durant la phase chantier	MR 09	R2.1.h	
		Mesures de compensation			Acceptable
		Aménagement des secteurs à proximité de la zone projet	MC 01	C2.1.f	
		Aménagement des anciennes carrières	MC 02	C1.1.a	
		Mesure d'accompagnement			
Aménagement en faveur des hirondelles et martinets	MA 01	A3.a			
Mesures de suivi					
Suivi écologique post-chantier	MS 01	A6.1.a			
EFFETS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE					

Thématique	Impact brut	Mesures ERC	Impact résiduel
Effets sur la santé publique	Négligeable	<p>L'EQRS réalisée selon le guide INERIS 2021 met en évidence des émissions atmosphériques exclusivement liées au trafic qui sera limité (flux de poids lourds au maximum de 20/jour et d'environ 30 véhicules légers/jour). Aucun rejet industriel n'est prévu sur le site. Les stockages de produits dangereux, sont en petits contenants pour la plupart et disposés sur des rétentions adaptées.</p> <p>Les risques sanitaires sont jugés acceptables et maîtrisables par des mesures organisationnelles simples.</p> <p>Un suivi régulier des flux et une vigilance sur la qualité de l'air locale sont recommandés.</p>	Négligeable
PAYSAGE ET SITES PATRIMONIAUX			
Effets sur le paysage et les sites patrimoniaux	Nul	<p>Compte tenu de la localisation du site et de celle des monuments historiques et enjeux patrimoniaux les plus proches ainsi que des périmètres de protection associés, l'impact du projet sur le patrimoine culturel sera nul.</p> <p>En cas de découvertes fortuites (conformément à l'article L.531-14 du Code du Patrimoine) réalisées lors des travaux, celles-ci seront signalées aux services compétents (DRAC/ Service Régional de l'Archéologie). :</p>	Nul

Tableau 1 : Mesures prévues dans le cadre de l'étude d'impact

II. Mesures prévues dans le cadre de l'étude de dangers

II.1. Défense incendie

Le bâtiment sera composé de 2 cellules de stockage de près de 6 000 m². Ces cellules posséderont 3 façades coupe-feu REI 120 et une façade (la façade de quai) en matériaux non-coupe-feu.

Le mur séparatif séparant ces 2 cellules sera coupe-feu REI120 et dépassera en toiture de 1 m. Il sera équipé d'un rideau d'eau en toiture.

La toiture sera Broof(t3) et des bandes incombustibles seront placée sur une largeur de 5 m de part et d'autre du mur séparatif.

La défense incendie sera réalisée par un réseau surpressé interne de 4 poteaux incendie répartis sur la périphérie du bâtiment, ainsi qu'un rideau d'eau en toiture le long du mur séparatif coupe-feu. Ces dispositifs seront alimentés par une cuve de 863 m³ équipée d'un surpresseur permettant de fournir 445 m³/h pendant 2h en simultané sur les différents poteaux incendie et le rideau d'eau. Cette cuve sera branchée au réseau public ce qui permettra son remplissage.

Afin de permettre la disponibilité des 390 m³/h pendant 2h sur les poteaux incendie, ces derniers auront un débit atteignable de 120 m³/h en simultané.

Une distance inférieure à 150 m séparera chaque poteau incendie.

Le réseau sera bouclé. Ainsi, en cas de disfonctionnement d'un poteau incendie, le reste du réseau ne sera pas impacté.

Une aire de pompage de 4*8 m sera mise en place au droit de chaque poteau incendie. Elle permettra aux camions de secours de se raccorder aux poteaux incendie.

Débit total prévu sur site : 445 m³/h, soit 863 m³ en 2h (**le fonctionnement du rideau d'eau est calculé sur 1,5 h, soit 55 m³ la première heure**).

Le plan suivant présente l'emplacement des moyens extérieurs :

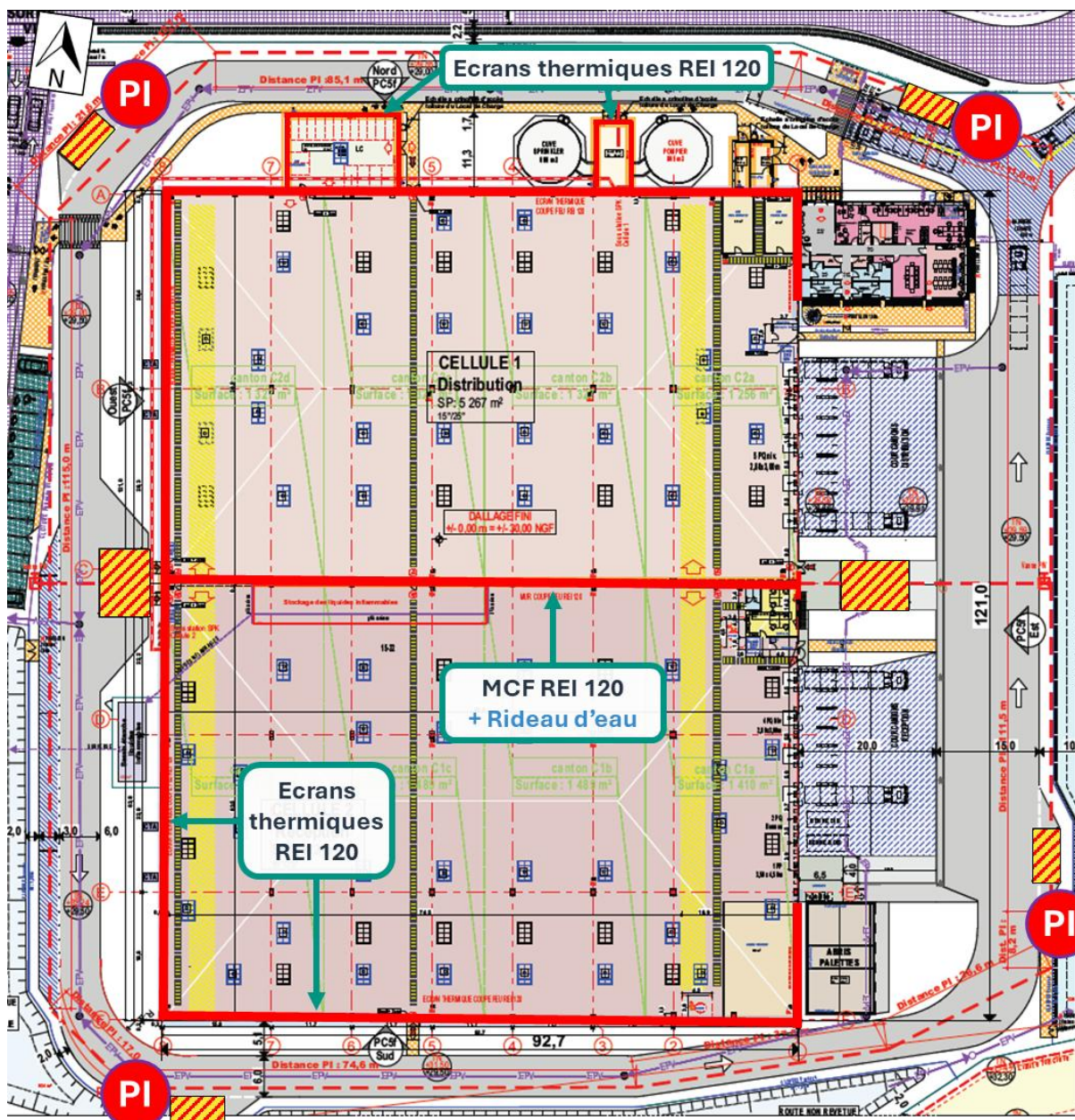


Figure 1 : Implantation des poteaux incendie

II.2. Rétention des eaux d'extinction incendie

L'ensemble du réseau humide du site a été réalisé dans l'objectif qu'il ne puisse pas y avoir de contamination de l'environnement par des produits liquides ou des eaux d'extinction incendie.

Ainsi, l'ensemble des surfaces de voiries PL sera étanche.

Il est ainsi prévu que les eaux incendie ainsi que les produits liquides (hors liquides inflammables) soient redirigés vers les quais de chargement, puis le réseau de collecte étanche pour enfin être retenus dans le bassin étanche de rétention. La rétention dans ce dernier étant assurée par la fermeture (asservissement) de la vanne de barrage.

A noter que des seuils d'environ 2 cm maximum seront mis en place au niveau des issues de secours ne donnant pas directement sur une voirie. Ainsi, les eaux d'extinction présentes dans les cellules s'écouleront du côté des voiries et rejoindront le bassin étanche.

Le dimensionnement de la rétention a été réalisé sur la base du document technique D9A et en utilisant le dimensionnement D9 déterminant le besoin en eau du site.

Ce calcul donne un volume d'eau à retenir de 1 822 m³.

Ce volume sera retenu dans le bassin étanche d'un volume au moins égal. Ce bassin sera mis en rétention via une vanne de barrage ou pompe de relevage asservie à la détection incendie.

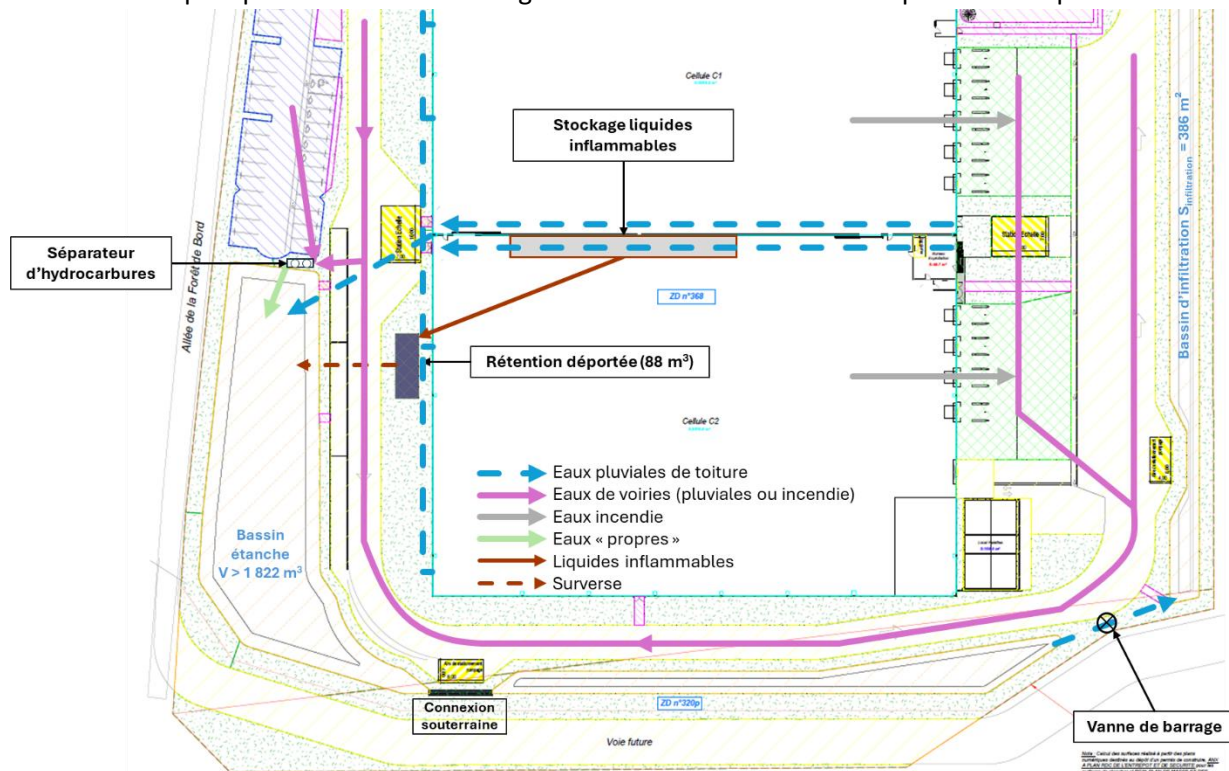
Un bassin déporté sera également mis en place pour la zone de liquides inflammables située dans la cellule 2. Ce bassin de 88 m³ permettra de récupérer les déversements éventuels de liquides inflammables. Une surverse vers le bassin étanche global sera mise en place pour le cas de l'incendie et la gestion des eaux incendie.

Au niveau de la zone de stockage des liquides inflammables (69 tonnes maximum), des avaloirs avec siphons-anti-feu seront disposés au sol. Ils permettront de rediriger les écoulements tout en les éteignant au besoin. Par ailleurs des marquages au sol permettront d'identifier clairement la zone.

L'ensemble des écoulements sera réalisé de manière gravitaire, la seule mesure active est l'actionnement de la vanne de barrage ou pompe de relevage. Cette dernière sera asservie et déclenchable manuellement et depuis un poste de commande.

Le risque de déversement sur le site est maîtrisé par l'ensemble des mesures décrites ci-dessus.

Le schéma ci-après permet de visualiser la gestion des eaux incendie ainsi que des eaux pluviales :



II.3. Moyens de secours interne

Lors des formations du personnel, l'ensemble des effectifs aura pris connaissance des consignes incendie et des procédures à suivre en cas de sinistre.

Des plans seront également affichés dans l'ensemble du site précisant les moyens d'extinctions et de secours à proximité et les voies d'évacuation à emprunter.

Des moyens d'intervention sur un sinistre seront disponibles sur l'ensemble du site. Ils seront utilisables soit par le personnel, soit par les services incendie extérieurs. Ces équipements seront régulièrement vérifiés par les installateurs et contrôlés par des organismes agréés.

Extincteurs

Des extincteurs seront présents dans l'ensemble des locaux et leur positionnement ainsi que leurs types seront conformes aux règles en vigueur.

RIA

Des RIA seront présents dans les cellules conformément aux règles en vigueur.

Installation sprinkler :

Les cellules et les différents locaux seront équipés d'une installation d'extinction automatique d'incendie de type sprinkler ESFR. En cas de déclenchement, il permettra d'attaquer et de maîtriser l'incendie. Des nappes intermédiaires seront mises en place au niveau de la zone de stockage des liquides inflammables. Le déclenchement du sprinkler entrainera le déclenchement d'une alarme d'évacuation audible dans tout le bâtiment. Le site sera équipé d'une réserve d'eau dédiée au sprinkler.

Désenfumage

Les cellules seront équipées d'exutoires à commande automatique et manuelle dont la surface utile n'est pas inférieure à 2% de la superficie de chaque canton.

Détection incendie

Un système de détection incendie avec transmission de l'alarme à l'exploitant ou à une société de surveillance extérieure sera mis en place au sein des cellules de stockage.

II.4. Moyens de secours externes

Les pompiers pouvant intervenir sur le site sont :

- Le CIS (Centres d'Incendie et de Secours) de Pont-de-l'Arche (à 3,6 km à l'Est du site) ;
- Le CIS de Caudebec-lès-Elbeuf (à 5,9 km à l'Ouest du site) ;
- Le CIS de Saint Aubin Les Elbeuf (à 6,7 km au Nord-Ouest du site) ;
- Les CIS de Val-de-Reuil (à 6,9 km au Sud-Est du site).